



## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

**Conseil municipal – Lundi 14 décembre 2015**

### **Mise en place d'un système de vidéoprotection**

Le Conseil municipal a statué sur l'implantation de 8 caméras de vidéoprotection (2 caméras dans le quartier de Beutre et 6 caméras en centre-ville). La ville de Mérignac a fait le choix de ne pas se doter d'un centre de supervision urbaine. La mise en place d'un tel système s'inscrira dans le strict respect des libertés individuelles. Alain Anziani, Maire de Mérignac, a souhaité qu'un comité d'éthique soit constitué. A Mérignac, le délai de conservation des images sera de 15 jours, le système permettant une destruction automatique des données au 16ème jour. Alain Anziani a rappelé que Mérignac est nettement en dessous de la moyenne de la délinquance départementale. La vidéoprotection fait partie des engagements de campagne.

### **Le Pin Galant : une salle de spectacle qui se porte bien**

Le Conseil municipal a examiné le rapport annuel réalisé par « Mérignac Gestion Equipement », en charge de la gestion du Pin galant. Lors de la saison 2014-2015, 77 spectacles ont été joués soit 105 représentations qui ont totalisé 103 911 spectateurs. Le chiffre d'affaires 2014-2015 est de 2 746 340 €, soit 10% de plus que la saison précédente. Côté congrès, le pavillon du Pin galant a comptabilisé 101 journées de location en 2014-2015 (44 670 visiteurs, chiffre d'affaires de 363 709 €).

### **Ouverture des commerces le dimanche**

En application de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, le conseil municipal a fixé au nombre de 8 les ouvertures dominicales des commerces en 2016 : 10 janvier et 26 juin (soldes), 28 août et 4 septembre (rentrée scolaire), 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre (fêtes de fin d'année). Les concessionnaires automobiles mérignacais ayant émis le souhait d'ouvrir leur établissement pour des « opérations nationales » pourront faire les dimanches 17 janvier, 13 mars, 10 avril, 12 juin, 18 septembre, 16 octobre et 20 novembre.

### **Le Burck : L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est lancée**

Construites entre 1964 et 1969, les copropriétés du Domaine du Burck, connaissent une dégradation de l'état général de leurs bâtiments. Cette situation résulte d'un ensemble d'éléments : une usure naturelle des bâtiments entraînant l'apparition de désordres techniques pour lesquels aucune rénovation lourde et globale n'a été réalisée faute de décision des copropriétaires, des difficultés sociales et financières, un paiement des charges

aléatoire, un sentiment croissant d'inconfort des occupants, un déséquilibre entre le nombre de copropriétaires occupants et bailleurs. Face à cette situation, les collectivités publiques ont réalisé, à la demande et avec l'accord des copropriétaires, de 2009 à 2013, différentes études sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole dans un premier temps, puis des Villes de Mérignac et de Pessac. Il en résulte que sans accompagnement financier des collectivités publiques et partenaires financeurs du parc privé ancien, le processus de lente dégradation pourrait perdurer. Ainsi, suite aux décisions prises en assemblées générales de juin 2015, parmi les six copropriétés verticales du Burck, deux copropriétés, les Dahlias (160 logements) et les Eglantines (205 logements) situées sur Mérignac, ont décidé d'engager une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'être accompagnées par Bordeaux Métropole, la Ville de Mérignac, l'Anah, l'Etat et tout autre partenaire.

### **Logement social : dépasser 25%**

Le règlement d'intervention en faveur du logement social a également été adopté lors de ce conseil. Selon des chiffres de 2014, près de 70% de la population mérignacaise est éligible à un logement locatif social. Lors de cette même année, 24,7% des résidences principales étaient des logements locatifs sociaux. L'objectif de la Ville est d'atteindre 25%, seuil fixé par la loi, de répondre à l'important besoin de logements à prix abordables pour les Mérignacais et de produire des logements toujours plus qualitatifs et pérennes. Thierry Trijoulet, adjoint au maire délégué aux Grands projets urbains a rappelé que Mérignac est très attractive et doit donc proposer des logements adaptés aux familles, bien desservis et durables. Cette délibération a été adoptée à l'unanimité. Dans le cadre de la révision du PLU (Conseil municipal du 10 novembre 2015) la ville s'est fixée l'objectif d'atteindre les 35% de logement social sur son territoire.

### **Le Mérignac Photographic Festival financé à 64,15% par le mécénat**

Daniel Margnes, adjoint au Maire délégué à la culture a présenté un bilan financier du Mérignac Photographic Festival et a pu souligner à cette occasion la part de financement importante émanant du mécénat et partenariats privés : sur un budget global de 236 474 €, elle représente 64,15 %.

### **Contact presse :**

#### **Virginie Bougant**

Chargée de communication et des relations presse

05 56 55 66 18 – 06 27 52 48 69

v.bougant@merignac.com